

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2026-08

Nombres de conseillers : 11

Présents : 8

Absents : 3

Le six mars deux mille vingt-six (06/03/2026)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LAVILLE Marie-Noëlle, Maire.

Présents : Ms DEL GRANDE Stéphane - JAMMES Patrick - ARTO Jean

Mmes JEANTET LONG Sophie - LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle - GUILHON Sylvie

Absent(s) excusé(s) Mmes FRANÇOIS Johanna - M PASERO Fabien

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : Fabien PASERO donne pouvoir à Jean ARTO - Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle

Convocation expédiée le : 26 février 2026

Secrétaire de séance : SAIMMAIME Isabelle

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Madame la Maire expose les éléments suivants :

Le fort épisode de pluie du 16 novembre 2025 a abîmé plusieurs tronçons de la voirie communale. Au cours de cet épisode une cascade d'eau exceptionnelle s'est formée sur le terrain au-dessus de la route du château et a emporté un mur de soutènement formant une brèche de plus de 8 mètres. La circulation sur cette route est rendue difficile. Elle reste toutefois empruntée car elle dessert plusieurs habitations et des terres agricoles.

Il est nécessaire de réaliser des travaux rapidement afin de sécuriser au plus vite la circulation.

La demande auprès du département consiste à reconstruire le mur éboulé sur la base du devis fourni par l'entreprise TP 2000 suite à sa visite des lieux.

Le devis proposé est de 36 890€ HT et 44 268€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstentions

- **DONNE** pouvoir à Madame la Maire pour signer les bons de commandes nécessaires à la mise en œuvre du chantier à hauteur de 44 268€ TTC.

- **DEMANDE** à Madame la Maire de déposer une demande auprès du département de l'Ardèche pour solliciter une subvention au titre du dispositif de soutien à l'investissement local pour un montant de 14 756€ HT correspondant à 40% du cout total HT du projet de reconstruction.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

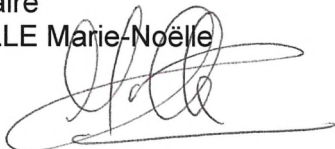
Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire

LAVILLE Marie-Noëlle



La secrétaire,

SAIMMAIME Isabelle

